



2016 - 2017

DOSSIER DE RENTRÉE

4 . LE CONTINUUM BAC -3 / BAC +3

Fiche 4.1 :

**Favoriser la fluidité
des parcours**



assureur militant



MON PREMIER ASSUREUR



L'objectif de la Nation est de porter à 60 % d'une classe d'âge contre 42 % aujourd'hui la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur d'ici 2025 (50 % en Licence et 25 % en Master).

En effet, l'enseignement supérieur dispose de réels atouts : un taux de réussite élevé (contrairement aux idées reçues, notre taux – 80 % – est supérieur de plus de 10 points à la moyenne de l'OCDE), un diplôme qui protège du chômage, malgré la crise (un diplômé du supérieur a 5 fois moins de risque d'être au chômage qu'un non diplômé).

Quatre leviers existent pour accroître la proportion de diplômés du supérieur : l'augmentation de la proportion de bacheliers généraux dans une classe d'âge, le renforcement de la poursuite d'études après le baccalauréat, une meilleure préparation à l'enseignement supérieur, une démocratisation dans l'accès aux études supérieures.

Actuellement aussi bien le second degré que l'enseignement supérieur sont marqués par des effets de reproduction des inégalités sociales : dans la génération 2010, 28 % des enfants d'ouvriers étaient diplômés de l'enseignement supérieur contre 68 % des enfants de cadres. Et par ailleurs la proportion de bacheliers généraux dans une classe d'âge est aujourd'hui inférieure à celle d'il y a vingt ans, et il en est de même pour les bacheliers technologiques (de 37,2 % à 37,7 % d'une classe d'âge entre 1995 et 2014, en passant par des années à 32 % ou 33 % et alors que les taux de réussite à l'examen augmentaient significativement). Or sans un relèvement du taux de bacheliers généraux et technologiques, l'objectif de porter 60 % d'une classe d'âge au niveau de la licence est inatteignable.



Favoriser une véritable démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur est donc un objectif central. L'objectif est de diviser par deux l'écart de diplomation entre les enfants d'ouvriers et de cadres, en agissant dès le secondaire.

Pour favoriser la progression sociale, des évolutions sont nécessaires dès le lycée.

Il est nécessaire d'améliorer l'efficacité et l'équité de l'orientation au sein du lycée, et entre le lycée et l'enseignement supérieur : la transition entre le secondaire et le supérieur est une question centrale.

Dans le cadre du parcours Avenir :

Mettre en œuvre de façon efficace les dispositifs d'aide à l'orientation :

- ❖ l'orientation active
- ❖ le conseil anticipé en fin de 1^{re}
- ❖ l'analyse des données de gestion du portail APB
- ❖ l'orientation progressive tout au long du cursus en limitant les spécialisations précoces à l'université
- ❖ la réorientation choisie pour les étudiants en difficulté.

Dans le cadre de la réforme du lycée, agir sur l'ambition et la réussite des élèves les plus modestes :

- ❖ les dispositifs d'aide à la réussite
- ❖ le tutorat
- ❖ l'accompagnement personnalisé, les passerelles

Concernant les bacheliers professionnels, dont le nombre a doublé avec la mise en place du cursus en 3 ans, c'est toute une nouvelle génération de diplômés du baccalauréat qui s'est vu ouvrir une nouvelle voie à la poursuite d'études, avec des chances de réussite toujours meilleures dans les filières de STS. C'est la capacité à conduire la plus grande partie des jeunes à un niveau d'éducation qui devient le minimum pour pouvoir être un citoyen actif et responsable dans la société de la connaissance qui doit mobiliser tous les acteurs de l'école.